

**Autres dénominations :** Consultant en immobilier d'entreprise / Consultante en immobilier d'entreprise

## Présentation du métier

Le conseiller en immobilier d'entreprise / La conseillère en immobilier d'entreprise facilite les transactions entre les différentes parties prenantes d'un projet d'achat ou de location de bureaux, d'entrepôts, d'usines, de locaux d'activité...  
Il / Elle évalue la rentabilité de chaque projet, fait de la prospection et commercialise.

## Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un diplôme de niveau Bac+2 (BTS/DUT) à Master (M1, diplôme d'école de commerce, Master professionnel, ...) dans les secteurs de l'immobilier, de l'action commerciale ou du droit.

Il est également accessible avec une expérience professionnelle dans la vente de biens immobiliers (fonds de commerce, terrains agricoles et viticoles, ...) sans diplôme particulier.

La carte professionnelle «Transaction sur immeubles et fonds de commerce» délivrée par le Préfet et soumise à renouvellement annuel est exigée pour exercer en nom propre.

Un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire est requis.

## Compétences professionnelles

- Apporter une assistance technique à des clients, des personnes, un service, une structure
- Conseiller une clientèle ou un public
- Droit immobilier
- Logiciels immobiliers
- Méthodes de transaction immobilière
- Organiser et planifier la visite de biens immobiliers
- Présenter et valoriser un produit ou un service
- Procédures de valorisation des actifs immobiliers
- Prospecter des biens immobiliers, des terrains
- Réaliser le descriptif d'un bien immobilier
- Réaliser une transaction immobilière
- Recueillir et analyser les besoins d'un client, d'une personne
- Structurer, synthétiser des informations
- Techniques commerciales

## Savoir-être professionnels

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de persévérance
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de réactivité

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME C1504 - Transaction immobilière](#).